

LE MESSAGER DE TAITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MAVATINI 10. — N° 21.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI 26 MO ME.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 15 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr.
Payables d'avance.

Dimanche 26 Mai 1861.

Annonces 4 fr. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Nomination des membres de la Commission sanitaire instituée à Papeete.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles des Tuamotus. — NOUVELLES D'EUROPE. — VARIÉTÉS : Progrès de la civilisation au Sénégal. — Mélanges.

Mouvements du Port. — Avis divers. — Mercuriale. — Tableau d'abaissement. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision, en date du 1^{er} mai 1861,
M. le Commandant, Commissaire Impérial, sur la proposition de l'Ordonnateur,
a nommé :

MM. Bouteaud, médecin civil,
Gibson, négociant,
Maurice Redet, négociant.

Membres de la Commission sanitaire, instituée par l'arrêté du 25 avril 1861.

Conformément aux ordres de M. le Commandant, Commissaire Impérial, M. Landes, Juge de Paix de Tahiti, partira pour sa tournée judiciaire de l'île de Moorea, le deux juin prochain.

Aussitôt l'arrivée de ce magistrat dans un district, le juge et les autochtones sont invités à se trouver dans la maison du chef, pour obtempérer à toutes réquisitions du justicier.

Toutes les personnes qui ont des contestations à faire régler dans cette île, sont priées de remettre, dans le plus bref délai, leurs dossiers au greffe de la Justice de Paix de Papeete.

Mai te au i te faue raa a te Tomana te auvaha o te Emepera, ite mahana piti se tinea i maua nei e reve i miti Landea, te Haava papaia no Tahiti e taamu i Moorea, e rave i te ohipa e au i toa te raa haava.

Te i te raa to o tei nei taata fonoa roro i te hoe mataciana, e haaputupu oia iho i ralo i roro i te fure o te Tavana, e rave i te mau faaoa raa toa e upoa tii i te parae tii.

Te ai hia i tu nei hoi te mau fela e ohipa i raloa e au i te rave hia i ralo i mau mataciana ra, e aia haapepe mau taau mau ohipa na i ralo ra i roro i te fure toa a te haava papaia i Papeete.

Le public est prévenu que, vu le mauvais état de la charpente du pont de la rivière de Fautahua, il est interdit de passer sur ce pont.

Te faaita hia i te nei te taata toa, no te bio raa i te ino o te mau raa i hia i te raa ture, i hia hoi i te pape rahi Fautahua, eiaha raa ia ia te taata e haere faahoe na aia iho i taau e au i raa.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le Commissaire Impérial, pendant sa dernière tournée dans les districts de Tahiti, s'est arrêté à Tiaréi dans le moment où, suivant ses ordres, s'opérait l'engrègement des terres indiennes de ce district. Il a vu avec plaisir combien les indiens étaient poétrés de l'importance et de l'utilité de cette mesure qui a été que la conséquence de la loi du 24 mars 1852 sur l'engrègement des terres.

Il est à remarquer que le sentiment de la propriété individuelle, puissant stimulant de civilisation, se développe de plus en plus chez les indiens. Aussi les habitants de Tiaréi sont-ils venus à Papeete pour demander que cet enrèglement des terres, qui d'après les dispositions de la loi actuelle, donne lieu à d'interminables procès, soit réglé de nouveau, et puisse se terminer sur place.

La Reine et le Commissaire Impérial, rendront prochainement une ordonnance sur cette importante matière, pour satisfaire à ce vœu si légitime. Depuis 1852 que l'engrègement est commencé, la multitude des procès au sujet de l'inscription des terres n'est pas réglée.

Dans le district de Papeete, le Commissaire Impérial a vu avec satisfaction qu'il n'y a pas eu de décès depuis le commencement de l'année, mais plusieurs naissances et plusieurs femmes dans une position intéressante. Il a ordonné l'envoi d'un cadeau à chacune des nouvelles mères.

A haere ai te auvaha o te Emepera na i toa i te taamu hoi i roro i te mau mataciana i ralo, na i te oia i Tiaréi i ralo.

mahana a Tomite hia i no roro i taue faue raa, te mau fenua o te mau taata Tahiti o te mataciana. Ii hio oia mai te mau roro i te putupu mau raa te taata Tahiti, i te rahi e te fauea rahi o te rahi ohipa, o te hooe hoi i te ote ture no te 24 no maiti 1852, no te Tomite raa fenua.

Te itea alo i hia nei hoi e te maua noa raa i tana iho toa, i taau iho toa, te hooe hoi i arafai pua i nia i te maramarama, te haere mau raa i te rahi raa i te faata Tahiti nei. Mai te au i te mau haapepe raa i fauea hia mai i roro i te ture e vai nei i teinei no te tomite raa fenua, te tope noa nei te maro raa mure ore, e no reira ua haere hia mai i Tiaréi i Papeete nei, e aia i te faata faahoe hia taau fure ra, e ia hia i faatiti raa hia te reira mau parai i roro hio i te mataciana.

Ua faata te Ari vahine e te auvaha o te Emepera i te rave i te hooe faue raa no teinei ohipa faahoe rahi, no te faatiti raa raa i taau aia raa i ralo ra. E riro paha o te vaoa i taau iho a te mau mau raa i roro mau no roro i te tomite raa fenua mai te mataciana 1852 mai a tei oia nei.

Ua hio te auvaha o te Emepera mai te popoa rahi i roro i te mataciana ra i Papeete e aia raa i te oia ohipa i reira mai te haamata raa mai a tei oia mai, ua raa ra te faaua raa, e ia vahine hoi mai i tei oia mai. Ua faata oia e ia haapepe hia te hooe fauea i taau i taau mau vahine faaua aia ra.

Nouvelles des Tuamotus.

Nous publions la lettre suivante du régent des Tuamotus, qui donne des nouvelles intéressantes de ces îles et des habitants de Fakahina, intéressantes surtout pour les indiens.

13 mars 1861.

Monsieur le Commandant, Commissaire Impérial,

Salut à vous !

Je vous informe que les chefs se sont réunis dans le district de Tuhura, et le conseil de Tuhura a désigné une terre, pour y faire des habitations pour les indiens de Fakahina, avec leur femme et leurs enfants. Tous les chefs des districts d'Ana leur ont fait des cadeaux ; entre autres objets se trouvaient 76 cochenilles et mille brasses d'étoffe.

Voici une autre chose que vous approuverez, nous l'espérons. Nous venons de faire cesser de leurs fonctions aux sous-chefs dans les districts d'Ana, et cela avec leur consentement ; voici leur noms :

Manuava et Temahu, de Tuhura,

Tahotututu et Taharai, de Temarie,

Pahi, Tahi, Teoni et Teapu, du district de Teipi.

Leurs fonctions de sous-chefs ont été supprimées ; c'est-à-dire, si vous approuvez ce que nous avons fait ; si vous ne l'approuvez pas, ayez la bonté de nous écrire.

Les habitants de Fakahina m'ont prié de vous demander un bâtiment pour les ramener chez eux ; si vous pouvez leur prêter la petite golette qui a été construite à Fari-Uti, je serais bien disposé à venir la chercher aussitôt que j'aurais reçu votre autorisation.

Les travaux de la passe n'ont pas été continués le mois dans lequel nous sommes arrivés ici, mais nous allons les entreprendre dans le courant du mois de mai.

Je suis chargé en outre de vous demander une vingtaine de pavillons, pour remplacer ceux qui sont déchirés dans les îles des Tuamotus.

Je reçois une demande pour un objet que je vous ai déjà demandé il y a quelques mois, et qui servira à me défendre contre les attaques des indiens dans les îles sauvages. — Je parle d'un sabre.

Tout est tranquille à Ana, ainsi que dans les autres îles des Tuamotus.

C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Salut à vous par le vrai Dieu.

Paire.

Régent des îles Tuamotus

Paeau ri api no te Tuamotu mai.

Te nei hia nei te rahi i mui nei, tei papai hia mai a te auvaha o te Tuamotu, tei reira te faatiti raa hia te pa-ra rui mau roro no taau mau fenua maiti, e no te mau taata hoi no Fakahina ; te Tahiti nei te rahi te mau roro i taau parae ra.

13 no mai 1841.

Le Temana, te Avahua te Emepers,
la era na ne.

Te faia au nei au e, e oia haaputupu te mau
Tavaa, i Tuhora nei, e ua iai te apoo raa matai, naa
i Tuhora nei i te hefenua no te mau taita Fakahina, ei
raa raa na raa, eia raa na mau vaboo e te tamari;
i faaaua hia raa e te mau Tavaa no nia i te mau ma-
taema i toa i Ana nei, e 70 i raa raa paa, e hoe haere
oni ghu.

Yoo teho parau ia oe, e te Tavana; ia hia toia e o
tia. Ua faore aenei maloni i toa e temau Tavaa tau-
tu i Ana nei, mai te faa hia mai e raa ton. Te to raa
tau ton ton.

Mariava et Temahu no Tuhora:

Tahouana e Tahaia no Tensie.

Paaba, Tugi, Tooni, e o Tegu, no Tepipi.

Ua faaheia la raa tau ton Tavaa tau tu; mai
te mea e, ia faa hia mai e, e aore i taita, a papai mai.
Ua mai nei te mau taita Fakahina, e aia au ia
oe au i te hoe pua, e ua iai te raa raa i toa raa fana.
I hia ia oe te hora mai faa hia taita i hamoni hia i Pare-
Uera, oia raa ia iai te taita i hia faa hia mai e.

Aia te mau ohia i te va i hauma hia i te avae i taita
mai i hamoni hia nei; e hamoni hia raa e mai i taita i
te avae raa ia Ma.

Ua parau aia hia mai nei, e aia au ia oe na i, na
Reva e piti ahuru ae, ei mozo i te mau reva i motumoti
haere i te mau fana Tuumoti.

Te peu i au i aia au ia oe, i na avae i mai e nei, ei
tau tu; i au taita i te reva e i taita i te mau fana tas-
hae raa, e aia fashou au nei a va i lei reira; oia hoi
teho e'e.

Aia raa e peapea i toa i Ana nei, e te mau fana
Tuumoti aia.

Ua raa parau ia ora na oe i te aia mau Na Pa'ore, au-
va ha no te mau fana Tuumoti.

NOUVELLES LOCALES.

SERVICE DE LA POSTE.

Le bureau de la poste est transféré au coin de la rue
du Gouvernement et du quai Napoleon.

Avie de départ.

L'Infatigable, transport de la marine impériale, par-
tira pour Valparaiso, le 13 juin prochain.

NOUVELLES D'EUROPE.

— Un étrange procès, raconte le *Monde illustré*, se
plaidait en ce moment à Munich. Il s'agit de restitution de
sommes qu'une femme qui a été jeune, mais qui n'a jamais
été jolée, aurait eu le droit de se faire donner par un vicar.
Celui-ci mort, les héritiers réclament le retour de près d'un
million dont la donation ne serait, à leur point de vue,
nullement justifiée. Un étrange argument a été produit par
l'avocat des demandeurs : — Voyez si une telle femme,
dit-il aux juges, a jamais pu justifier le don de navettes
sommes ! Elle est plus laide que les sœurs de Mar-beth,
et elle avait plus de cinquante ans quand M. de W...
la connut. »

Est-ce donc à dire qu'une si laide avait été jeune et
jolée, le million aurait été noté attaquable entre ses mains.
Voilà une singulière morale !

Sous Louis XIV, on vit un fait à peu près analogue,
mais à propos d'un très-grand personnage. Les pairs s'as-
semblèrent en parlement pour examiner la plainte en
salubrité de la femme d'un digne de Saint-Vincent, qui
n'était pas belle, élevait contre le maréchal de Richelieu,
d'un bien vieux. Celui-ci s'écria :

— Peut-on me soupçonner d'avoir donné 400 mille
livres pour une telle figure !

En résumé, l'ingratitude M. de Saint-Vincent, et
c'est pas à cause de ma figure que vous avez donné cette
somme... mais à cause de la vôtre.

On ne pouvait se tirer d'un mauvais pas avec plus d'esprit.

— Un fait, peut-être sans précédent, ne passe en ce
moment à Newcastle (Angleterre), où le prix de la viande
a atteint la proportion vraiment exorbitante de 1 à 2 francs,
la livre. Dans l'espoir de mettre fin à cette cherté anormale,
les nombreux ouvriers de ces régions houillères se sont
concentrés et ont fait serment de s'abstenir de viande jus-
qu'à ce que les éleveurs se décident à abaisser le prix des
bestiaux. Une lettre de Newcastle dit que les 15 à 20,000
mineurs de ce district restent fidèles à leur engagement et
que, selon toute apparence, les éleveurs devront céder à
cette coalition d'un nouveau genre.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

— Une prévention de rébellion et d'outrages envers les
agents de la force publique a été adressée à Isidore Barbas, ouvrier
tailleur, sur le banc du Tribunal correctionnel.

Isidore Barbas, déclare qu'il a quarante-cinq ans, et
quand M. le président lui demande quels sont ses moyens
d'existence, il répond qu'il y a quarante ans qu'il travaille
sans avoir perdu une journée.

Cependant, lui dit le président, vous en avez
perdu une et je vous ai, sur la voie publique, ou vous a ar-
rêté en état d'ivresse.

Barbas : Ah ! mon président, si j'étais dans l'état que
vous dites, c'est un état qui ne me coûte pas cher ; je n'a-
vais bu que pour deux sous d'absinthe.

M. le président : Cette absinthe ne peut s'accorder avec
l'imtempérance de votre langue. Vous causez du scandale
dans la rue ; les agents sont intervertis, vous les avez in-
jurés, et quand ils ont voulu vous arrêter, vous leur avez
résisté avec violence.

Barbas : M. le président n'est pas sans savoir que la
rare humaine est sujette à des maladies, surtout la race des
tailleurs, et surtout moi, d'après ma manière de vivre
depuis quarante ans que j'ai monté sur l'échelle.

M. le président : Dites-moi quelque chose de raison-
nable si vous voulez que nous vous considérons ; voulez-vous
dire que vous êtes affecté d'une maladie qui vous porte à
injurer et à frapper ?

Barbas, avec beaucoup de solennité : Président, j'ignore
à quel point me porte ma maladie du ver soitaire. Vi-
vant toujours seul, dans ma chambre, sur mon divan,
sans entendre une âme qui vive, sans conversation avec
n'importe pas qui, le ver soitaire s'est emparé de ma per-
sonne et me fait des ravages dans toutes les parties de mon
cadavre. Tant que je reste à la maison et que je m'engage
mon petit ordinaire et bois ma petite bière, mon ver soi-
taire reste assez tranquille ; mais sitôt que je sors de mes
habitudes, que je vas me promener, et surtout que je
prends quelque boisson forte, si peu que ce soit, comme
eau-de-vie ou absinthe, alors il me monte au cerveau, et
je ne sais plus diriger ni ma démarche ni ma conversation.

M. le président : Vous feriez mieux d'avouer vos torts
et de dire que vous vous repentez.

Barbas : Certainement, que je me repense, et que si j'a-
vais à recommencer ma existence, je ferais autrement.
Savez-vous ce que je ferais ? je ne ferais ni une ni deux,
je me marierais ; je prendrais une petite femme bien
gentille, qui me ferait mon ménage ; nous aurions fait la pe-
tite cuisine ensemble ; le dimanche la petite promenade,
et le ver soitaire ne serait pas venu emménager dans mon
domicile.

Bien et d'ailleurs convaincu que le ver soitaire a causé
les maux de Barbas, Barbas ne manquera pas sans doute de
lui adresser la condamnation à six jours de prison que
le Tribunal a prononcée contre lui.

Variétés.

On lit dans le *Revue du Monde colonial* :

Les progrès de la civilisation au Sénégal.

L'établissement presque simultané des voies de commu-
nications rapides sur tous les points du globe, en faisant
disparaître les distances, a rapproché tout d'un coup la
civilisation et la barbarie et singulièrement simplifié la
toute entre ces deux expressions extrêmes de l'état social.
Devenue plus aisée depuis le commencement du siècle, cette
lutte ne peut être longue désormais, grâce aux progrès
de la science et aux efforts qui se produisent de toutes
parts.

Il n'est pas de pays au monde où le mouvement civilisa-
teur ait été plus marqué que dans le Sénégal. Il y a quel-
ques années à peine, au moment où le Gouverneur actuel
de notre colonie de l'Afrique occidentale, alors simple ca-
pitaine, allait y prendre la direction des affaires noires,
l'autorité s'étendait à peine à quelques lieues du Saint-Louis.
Les tribus étaient sans cesse en insurrection ; nos troupes
n'étaient en sûreté nulle part, et le commerce, menacé
dans ses opérations, restait à peu près impraticable.

Sous l'impulsion de M. de Faidherbe, tout a changé de
face en quelques années. Il a fallu sans doute beaucoup de
sacrifices et de nombreuses expéditions dans l'intérieur,
pour arriver à l'état de sécurité dont jouissent aujourd'hui
nos compatriotes ; mais ces sacrifices ne sont rien si on
les compare à l'importance des résultats obtenus, à celle
beaucoup plus considérable des promesses de l'avenir.

Le pavillon de la France est respecté sur un immense
territoire qui mesure trois cents lieues d'étendue : le
Sénégal, le Gambou, le Fouta et tous les petits royaumes
de l'intérieur, naguère si agités, sont soumis à l'adminis-
tration française ; les principaux chefs ont traité avec
nous et livré des otages comme garantie de leur bonne foi.
Il y a six ans, un imposteur, le prophète Al-Hadj, souleva
d'un mot les tribus voisines de nos colonies, au nom
du fanatisme ; aujourd'hui, il ne trouve pas même un
asile respecté chez les Toucouleurs, ses compatriotes.

On a pu déjà faire une transformation aussi
radicale ? Un homme intelligent et bien résolu à faire le
bien de son pays, ce n'est certainement une belle carrière ;
des administrateurs dévoués à servir ses efforts, et une
poignée de soldats braves et dévoués comme le sont ordi-
nairement les soldats français : avec ces éléments, qu'on
aurait pu croire insuffisants, nous avons obtenu dans
l'Afrique occidentale le plus complet succès qu'il était à
peine permis de rêver.

La sécurité une fois établie, la tâche est devenue plus
aisée ; il ne s'agissait plus que de la rendre stable et
d'attacher à nous, par leur propre intérêt, des populations
nouvelles pour la culture et pour le commerce, mais jusque-là,
détournées de ces utiles occupations par les tentatives du
faux prophète, ou l'humour transgressif des Maures du
désert.

Le moyen le plus sûr d'attirer ce but était, sans
contredit, la création d'écoles spéciales où les enfants
sénégalais viciaient à la culture et à l'industrie néces-
saires aux besoins des citoyens, l'affection pour la race euro-
péenne, qui nous ouvre libéralement toutes les carrières et
nous admet à tous les emplois sans distinction de race, de
couleur ou de naissance.

Depuis 1855, on a donc créé à Saint-Louis une école pour les jeunes enfants des tribus. Cette école distribue en ce moment l'instruction à vingt-cinq élèves indigènes appartenant aux principales familles du pays, lesquels rapportent dans leurs tribus les connaissances qu'il importe d'acquiescer et le souvenir de la bienveillance avec laquelle les a traités l'Administration française.

Il en résultera pour ces jeunes gens des mêmes conséquences honorables, car, ainsi que le leur a dit le Gouverneur du Sénégal à l'occasion d'une récente distribution de prix, il n'est pas rare de voir, dans les établissements du pays, des enfants, venus du Congo à l'état sauvage, se transformer en quelques années et devenir administrateurs ou magistrats, Or, les Ouloules, les Pasis, les Mandingues, les Samorokheles, races supérieures du Soudan, ne se laisseront pas distancer par les Bushmans, et voudront profiter des avantages que la France accorde à ceux de ses protégés qui se sont distingués dans leurs études.

La ville de Saint-Louis est encore en possession d'une école laïque, rendue obligatoire pour les jeunes indigènes qui fréquentent les écoles de marabouts. Ces derniers ont essayé de résister à cette obligation ; mais l'Administration ne s'est pas laissée intimider par ce dernier effort d'un fanatisme aveugle, et elle a confié aux tribunaux le soin de faire respecter sa volonté. Quelques connaissances promues à propos ont suffi pour faire tomber la résistance.

Aujourd'hui l'école des jeunes étages, l'école laïque obligatoire, les écoles des sœurs et des frères, une école libre et la crèche du chef-lieu, contiennent 800 élèves, dont 600 garçons et 200 filles. L'arrondissement de Gorée, grâce aux efforts du commandant particulier, a plusieurs établissements d'instruction primaire ; nous avons aussi une école à Podor, une autre à Dagana, et l'on s'occupe d'en établir une à Bakel.

Les services que ces institutions nous ont appelés à rendre sont inappréciables. Elles assurent à jamais la pacification du pays, car les élèves, sortis des écoles, n'oublient pas le bienfait de leur éducation, ne bécotent devant les suivre pendant toute leur carrière. En se rependant dans le pays, ils concourent à l'extinction de la haine et de l'antipathie des races ; ils enseignent à leurs coreligionnaires que les instincts des Maures du désert n'étant pas les leurs, ils ne doivent plus se laisser entraîner, comme par le passé, à des actes nuisibles à leurs intérêts ; ils leur recommandent que leurs tentatives de révolte, leur amour de l'agriculture et du travail, trouveront plus de sympathie chez les Français, amis de l'ordre et de la paix, que chez les Arabes nomades du Soudan, dont la révolte et la guerre sont les éléments de production.

Les tribus en viendront à se livrer exclusivement, sous notre protection, à l'exploitation de l'agriculture et des industries qu'elle alimente, et se borneront à échanger leurs grains contre les bœufs et le laitage des Maures, tandis que ceux-ci dirigeront vers nos comptoirs leurs caravanes chargées de produits agricoles de nos allies.

Nous marchons activement et sûrement vers cette situation normale, et, grâce au ciel, s'il reste quelque chose à faire, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le plus fort est fait. Les efforts légitimes nécessaires pour déterminer avec exactitude les traits les plus inconnus de l'intérieur, ne contribuent pas peu à ce résultat. On comprend, en effet, qu'il est difficile, sinon impossible, de tenter rien de sérieux dans le vaste pays qu'arrosent le Sénégal et le Niger, sans avoir des données certaines sur la situation intérieure du pays.

Le Gouverneur du Sénégal, qui a effectué lui-même diverses excursions, a chargé plusieurs officiers d'explorer les parties mal définies jusqu'ici de la Sénégambie, et de rassembler d'importants documents destinés à fixer l'extension de l'industrie française de ce côté et d'y développer nos relations commerciales. Ainsi, M. Pascal, lieutenant d'infanterie de marine, dans son exploration du Baoulé, est parvenu à déterminer la véritable direction des montagnes aurifères que renferme cette contrée, notamment du Fambou-Bour, où se trouvent des mines d'une très grande richesse.

Un capitaine d'état-major, M. Vincent, se dirige vers le Sahara occidental et reconnaît les gisements d'Adrar, qu'un voyageur n'avait pu atteindre. Il est attendu par le roi des Trarzas, qui teste en vain de le faire renoncer à son périlleux voyage, puis retenu prisonnier par le chef du Ya-yah-ben-Oubanan, après avoir échappé à la mort chez les Noud-Deim ; enfin, il regagne Saint-Louis par la route de l'intérieur, injustement bannis, après avoir parcouru 600 kilomètres environ.

Ce voyage aura un résultat important, car M. Vincent s'est attaché à décider les chefs à diriger vers nos comptoirs les caravanes du Soudan, du Tagari, de l'Adrar et du Tiris qui vont chercher leurs approvisionnements au Maroc. Ces caravanes n'osent pas traverser le pays des Trarzas, où elles sont pillées et massacrées ; mais le roi s'est engagé à les protéger contre les tribus guerrières de son territoire, et déjà plusieurs expéditions ont passé sans être inquiétées. On peut donc espérer qu'à l'avenir, les convois descendront le fleuve au lieu de se rendre au Maroc.

Une autre entreprise utile au développement de l'industrie minière a été faite le long de la Faliss, par MM. Baur, agent comptable des mines du Bambouk, et Parmentier, chirurgien du poste de Kankaba. Les voyageurs ont étudié la richesse des sables aurifères, ils se sont convaincus que le rendement moyen était de 43 grammes 10 d'or par mètre cube de sable lavé, et que l'extraction est des plus faciles.

Le capitaine de vaisseau, commandant la *Coudacour*, en station à Makhana, M. Mage, avait entrepris une excursion à l'ouest du Tagarut, à 80 lieues au nord-est de

Bakel, mais il n'a pu réaliser son projet par suite du désordre des tribus. Il a rebrousse chemin après avoir été extrêmement déçu.

M. Lambert, lieutenant d'infanterie de marine, a exploré le Fouta-Diallon, et, par sa présence, rendu favorable aux traitants établis dans Rio-Nunze les dispositions d'abord malveillantes de l'aimable du Fouta. Son excursion a embrassé l'immense vallée comprise entre le Sénégal et le Niger, dont les embouchures sont à 700 lieues l'une de l'autre, ainsi que les cours d'eau intermédiaires ; on voit donc qu'elle est d'un grand intérêt pour le commerce et l'industrie, auxquels les voies navigables sont indispensables.

MM. Bancel, enseigne de vaisseau, et Alloune, sous-lieutenant, suivent dans l'intérieur Sidi-Eliz, afin de reconnaître les pays incouverts par nos tribus pendant la saison des pluies, tandis que MM. Broezeur, lieutenant de vaisseau, et Parclappe, enseigne, déterminent le fil du Sénégal pendant les basses eaux pour avoir le plan exact des points où la navigation est obstruée, et ce dernier officier détermine la topographie de Casamance. Tous ces travaux, toutes ces recherches, tous ces efforts ont un but commun : l'extension de l'autorité de la France, l'ouverture de voies nouvelles ou inexploitées, le progrès de notre commerce et de notre industrie. A ce titre, ils méritent d'être connus, parce qu'ils doivent contribuer à l'affermissement de notre domination. M. Faidherbe a rendu sur ce point une éclatante justice à ses hardis collaborateurs. Il le pouvait d'autant mieux que lui-même n'a rien à envier à personne, car personne plus que lui n'a rendu de plus élatants services au pays en raison de son intelligence, et dévouement au bien de la France.

Nous pensons, comme le Gouverneur du Sénégal, l'Afrique, attaquée de tous côtés par les pionniers de la civilisation, ne restera point à ces efforts communs. La barbarie y est agonisante ; elle s'écroule bientôt. Les terres incultes, les forêts vierges, les plaines dévorées par le soleil s'amélioreront, pour faire place à des habitations, à des usines, à des villes, les bassins du Sénégal et du haut Niger, le Sahara et les déserts du milieu de l'Afrique fourniront des documents exacts à l'hydrographie et à la géographie. Le commerce de l'Europe peut donc tourner son attention de ce côté en toute sécurité ; l'avenir appartient surtout aux premiers explorateurs.

Charolais.

Dignité et Impudence.

Un fermier normand avait rendu un gros chien de garde et un petit griffon qui vivaient dans la même niche. Le gros chien, appuyé sur ses pattes puissantes comme un bon regardant-passer-homme, enfants et troupeaux dans le calme de la force ; le petit griffon, au contraire, avait en sa tête une queue au moins trois fois plus longue que celle qu'il apercevait une ombre, et aboyait au premier vent.

Un jour le cheval de labour, qui rentrait fatigué, se retourna à ses cris avec impatience.

— Pourquoi donc cela, le chien grognait-il, qui nous garde tous se tient-il si digne et si tranquille, tandis que cet impudent ne cesse de nous étonner ?

— Ne vous en étonnez pas, répondit un bonnet qui rentrait à quelques pas de là, les capacités véritablement reconnues avant par leur service, mais les autres, après avoir été bruyantes ; mais les seuls indolents font du scandale parce qu'ils ne peuvent faire autre chose.

— Que d'hommes qui, dans la vie, jouent le rôle du griffon.

— Que d'hommes qui, dans la vie, jouent le rôle du griffon. On ne peut pas dire qu'on n'a pas la force assez forte, on souffre parce qu'on se sent impuissant, on montre les dents parce qu'on a peur d'être battu. L'impudence est la mesure des faibles comme le dédain est celle des forts. Mégarde bien, et au fond de toutes ces insolences sans pudeur, vous trouverez la révolte d'une vanité impuissante. Donnez à tous la taille de Goliath, et les petits hommes ne s'élèveront plus sur la croupe du pied.

Nous savons bien qu'il est un autre moyen plus sûr : c'est la résignation modeste qui accepte tout fait par Dieu, se console de la place donnée et s'y arrange sans bruit. Mais nous n'avons point reçu ce don en argent, nous avons de la patience, pour l'instant, à fait détacher ses regards des choses de la terre, et chercher plus haut un but qui ne dépend point du jugement des hommes. Pour qui regarde la société comme une maison de commerce dont les intérêts doivent être soldés, on ne peut en arguer, on en plustis, la vie ne peut être qu'une école d'épiscopat, d'exigence et d'orgueil ; mais celui qui sait y voir une épreuve dans laquelle se révèle la véritable valeur de notre âme, celle-là se soumettra sans murmure au rôle qu'il a reçu, car il comprendra que la grande loi du monde c'est le dévouement.

Il n'y a pas grande différence entre un homme et un homme ; la supériorité dépend de la manière dont on met à profit les leçons de la nécessité.

Lorsque Dieu forma le cœur de l'homme, il y mit premièrement la bonté, comme le propre caractère de la nature divine, et pour être comme la marque de cette main bienfaisante dont nous sortons.

C'est une source abondante d'inspiration que l'honnêteté du cœur. L'artiste et l'écrivain n'ont après tout que deux manières de confier à leur public ce qu'ils ont vu. Ou bien, qu'en soi-même qu'on a vu, et l'on ne voit que son âme ou sa vie sur sa toile ou dans ses écrits.

« Il faut que tout le monde vive, disait un marchand de vin, à qui de ses bôtes; je vis, tu conviens, mes dévots des autres, et je serais bien malheureux si toutes mes pratiques allaient se mettre dans la tête de ne boire que de l'eau; sans prétexte de santé. Aussi je ne suis point ingrat, le vent que des gens vivent aussi à mes dépens. A en juger, par exemple, sur ma constitution; sur mon tempérament, on ne dira certainement pas que j'ai besoin de médecine; cela m'empêche pas cependant que moi, ma famille, mes domestiques, mes servantes, nous nous faisons saigner et purger tous les ans, et cela uniquement pour obliger l'apothicaire qui est notre voisin et un fort brave homme.

Louis XIII avait pris Nancy, ville de la Lorraine, envaya chercher le fameux peintre Callot, auquel il ordonna de lever le plan du siège de cette ville. Le peintre, qui était né à Nancy, répondit qu'ayant l'honneur d'être Lorrain, il se couperait plutôt le poing que de travailler contre son prince et son pays. Quelques courtisans s'étant permis de dire au roi que tant de hardiesse ne pouvait rester impunie, Louis XIII leur répondit : Le duc de Lorraine est bien heureux d'avoir des sujets si fidèles.

Madame de Defland disait qu'elle ne connaissait dans le monde que trois sortes de personnes : des trompeurs, des trompés et des trompettes.

MÉLANGE ANECDOTIQUE.

Le marquis de Villars qui, à la bataille de Lens, 1694, gagna par le maréchal de Luxembourg, commandait un corps de cavaliers, fit cette harangue à ses cavaliers au moment d'exécuter une charge contre les hollandais : « Mes amis, leur dit-il, vous les avez bien battus l'année dernière, vous les battriez bien encore. — Nous les battrons ! s'écrièrent les soldats. En effet les hollandais furent vaincus.

Le général Menard, mort lieutenant-général en 1807, étant général de brigade en Italie, fut chargé d'enlever les hauteurs de Kilo; ayant échoué plusieurs fois, et sa troupe hésitant à faire une attaque décisive, il y jette son chapeau, et dit à sa brigade avec un sang-froid remarquable : « Laissez-vous prendre le chapeau de votre général ? En avant ! » Et il mit seul l'épée à la main; ses soldats le regardèrent avec étonnement, le suivirent, et les hauteurs sont emportées.

Pendant la bataille de Brevenno, un anglais se précipita sur la brèche du camp de Louis VI qui combattait au fort de la mêlée, et frère d'une telle prose, déjà il cria à ses compagnons, « Le Roi est pris. — Ne sais-tu pas lui a dit le monarque en souriant qu'au jeu d'échecs on ne prend jamais le roi ? » Et il accompagna cette saillie d'un coup de cimeterre qui étend l'anglais mort à ses pieds.

DIRECTION DU PORT. — PAPEETE, 23 mai 1861.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

16 avril. Le transport à voiles *Infatigable*, commandé par M. Joubert, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

30 d. Golette de Borabora, *Manu Paka*, de 55 ton. cap. Blackett.
14 mai. Golette du Protectorat, *Cucitia*, de 74 ton. cap. Brown.
6 d. Golette du Protectorat, *Tamatiti*, de 10 ton. pat. Tandifaruru.
9 d. Golette du Protectorat, *Arctom*, de 48 ton. cap. Clanch.
19 d. Golette du Protectorat, *Pere*, de 11 ton. pat. Papa.
30 d. Trois-mâts-baleinier, *New-England*, de 375 ton. cap. Denison Hengstead.
22 d. Golette du Protectorat, *William*, cap. Leand.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 16 au jeudi 23 mai 1861.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

17 mai. Côte du Protectorat, *Maitai*, pat. Lutara, venant de Moorea, traite du tripaing.
19 d. Golette du Protectorat, *Louise*, pat. Routiff, venant des îles sous le vent, traite du tripaing.
19 d. Golette du Protectorat, *Pere*, de 11 ton. venant des îles Tuamotou, avec huile et nacre.
29 d. Trois-mâts-baleinier américain, *New-England*, de 375 ton. cap. Denison Hengstead, venant de la pêche à la balaine, avec 1,550 barils d'huile.
22 d. Golette du Protectorat, *Asae*, de 11 ton. avec huile de coco et nacre.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

18 mai. Côte du Protectorat, *Maitai*, de 14 ton. pat. Lutara, pour les îles sous le vent.
19 d. Golette du Protectorat, *Swallow*, de 10 ton. pat. Valour, pour les îles sous le vent.
22 d. Brig-golette du Protectorat, *Secret*, de 97 ton. cap. Duau, allant aux îles des Navigateurs.
22 d. Golette du Protectorat, *Louise*, de 10 ton. pat. Routiff, allant à Moorea.

AVIS.

Une montre en or a été trouvée par l'indien Teono, employé chez M. Gergel; elle est déposée au bureau de police.

MERCURIALE du 12 au 19 mai 1861.

Pain	80 L 80 c.	le kilogr.
Farine	70	les 100 kilogr.
Rizal frais	1	30 le kilogr.
Lard frais	1	20 le kilogr.
Oufs	2	30 la douzaine.
Légumes	1	40 le paquet.
Poissons	1	50 le paquet.

Papeete, le 19 mai 1861.

Le maréchal des logis, commandant le Gendarmierie.

B. GIRAUD.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DEBOS DE LA VALETTE.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 12 au 19 mai 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieu de résidence.	Especies des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
13 Mai.	Georget.	Triu.	Papeariri.	Bœuf	1	T ₂	
14	"	Hort.	Moorea.	Taureau	4	H.	
15	"	Laforcade.	Pana.	Vache	4	J.	
16	"	"	"	Génisse	3	J.	
17	Artigue.	Farcrau.	Hirina.	Taureau	1	U	
18	Georget.	Coutreaud.	Haapape.	Bœuf	1	Ane	à 6 bran.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
DEBOS DE LA VALETTE.

Papeete, le 19 mai 1861.
Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmierie,
B. GIRAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 12 au 19 mai 1861.

DATES.		PRESSION BAROMÉTRIQUE. hauteur moyenne.	oscillation diurne.	TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
				à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi	13	760,8	0,8	23,6	29,3	26,4	25,9	5 = 2	ENE
Mardi	14	761,1	1,3	23,4	29,8	26,6	26,9	3 = 4	N
Mercredi	15	760,9	0,9	23,2	30,2	26,7	26,3		NNE
Jeudi	16	760,6	1,0	24,0	29,2	26,6	26,9	7 = 5	NE
Vendredi	17	761,4	0,8	23,8	30,0	26,9	26,5	2 = 0	NNE
Samedi	18	760,8	1,0	23,6	29,2	26,4	25,9		NNE
Dimanche	19	760,2	1,2	23,4	30,6	26,6	26,9		NE

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOT.
Papeete, Typographie du Gouvernement.